

# MEUSSIA

Lettre d'information aux habitants – Janvier 2022

## Voeux de madame le Maire et son Conseil municipal

### « Le meilleur pour 2022 »

À chaque nouvelle année, il est d'usage pour le Maire de présenter ses vœux lors d'un moment de convivialité réunissant les habitants.

Cette année encore, c'est par le biais d'un message écrit que je vous présente mes vœux les plus sincères pour 2022.



Je vous souhaite, ainsi qu'à toutes celles et ceux que vous aimez, une excellente année. Une année pleine de joies et de réussites, une année de projets, de partage, de bienveillance, une année où le bonheur tiendra une place de choix dans vos vies, sans oublier une bonne santé !

Souhaitons que l'année 2022 soit, pour nous tous, celle de la sérénité, de la convivialité et de la liberté retrouvées.

**Isabelle Tissot, Maire,  
et les membres du Conseil municipal de Meussia**

## Actualités.....

### Recensement de la population, un acte essentiel pour notre commune

Reporté d'un an à cause de la situation sanitaire, le recensement de la population se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022 dans notre commune. C'est un acte civique utile et essentiel pour notre commune. Nous comptons sur votre participation à tous !

Une note d'information complète sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres **à compter du 20 janvier** par notre agent recenseur, Monique Hôte.

**Important : vos réponses sont strictement confidentielles. Aucune administration ne peut y avoir accès, aucun contrôle administratif ou fiscal ne peut en résulter.**

Monique Hôte, agent recenseur



Monique Hôte a été nommée agent recenseur de la commune. Vous êtes nombreux à la connaître, c'est un atout certain pour le bon déroulement des opérations.

Elle se présentera à votre domicile pour vous remettre les éléments nécessaires à la réalisation du recensement (formulaire papier ou codes d'accès pour les réponses en ligne)

Merci pour le bon accueil que vous lui réserverez.

## Actualités.....

### Point sur... les travaux d'enfouissement

Les travaux débutés mi-juillet sur notre commune par le SIDEC et l'entreprise SBTP approchent de la fin.

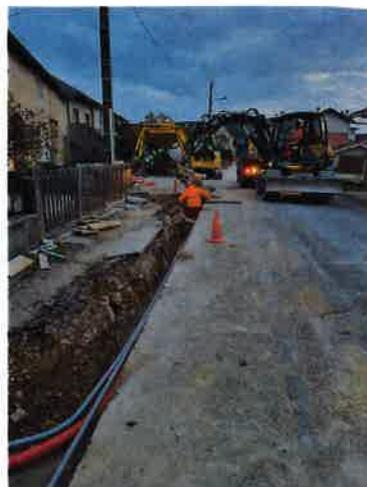
En effet, après quatre mois de travaux consacrés aux travaux de génie civil pour la mise en place des câbles, fourreaux, coffrets, mâts d'éclairage et chambres télécom, ce chantier d'envergure a basculé dans une nouvelle phase, avec l'abandon progressif des réseaux aériens sur ce secteur.

L'arrivée rapide courant novembre du froid et des épisodes neigeux, puis la fermeture des centrales à enrobés ont rendu impossible la réfection définitive des tranchées fin 2021.

Ces opérations seront programmées dès que possible à la fin de l'hiver et en fonction des réouvertures des centrales.

Aujourd'hui, les principaux réseaux de distribution électrique et l'éclairage public sont en fonctionnement.

Les habitations des rues concernées sont désormais raccordées aux nouveaux réseaux électriques souterrains et les anciens poteaux commencent à disparaître.



Entre le premier et second trimestre 2022, Orange aura à son tour basculé les lignes aériennes téléphoniques dans les nouveaux fourreaux, ce qui laissera la possibilité à l'entreprise SBTP de procéder à la dépose de l'ensemble des anciens poteaux situés sur ces axes.



Une synthèse de cette opération interviendra lors de notre prochain bulletin d'information.

**L'équipe municipale remercie les habitants pour la patience et la compréhension dont ils ont fait preuve durant la période de chantier.**

*La coupure des lignes aériennes, une phase spectaculaire !*

### Viabilité hivernale, une organisation communale et départementale

Chaque hiver, une organisation est mise en place pour traiter les chaussées soumises au gel et à la neige.

En fonction de la météo, salage et déneigement sont alors réalisés pour maintenir de bonnes conditions de circulation et assurer la sécurité des usagers.

Pour rappel, le déneigement des voies communales relève de la commune. Pour effectuer les opérations nécessaires, l'agent communal intervient avec un tracteur équipé d'une lame à neige et d'une saleuse.

Il peut s'agir de temps de salage des chaussées en cas de gel, une à plusieurs fois par jour. Lors de chutes de neige, l'opération de déneigement pourra commencer très tôt le matin et se poursuivre toute la journée si nécessaire jusqu'à la fin des précipitations.



A noter que la priorité est donnée au dégagement de la place de l'école, de la montée des croix et des carrefours.

### **Les routes départementales déneigées par les services du Département**

Notre commune est également traversée par deux routes départementales, pour lesquelles ce sont les Centres d'Exploitation des Routes du Département (Moirans en Montagne et Clairvaux les Lacs) qui assurent le déneigement. Il s'agit de la RD 83, en provenance d'Etival et en direction d'Orgelet et la RD 27, depuis l'entrée côté Moirans en Montagne et en direction de Clairvaux les Lacs.

### **INFO +**

**Pour faciliter les interventions de déneigement, merci de veiller à ce que les véhicules ou les poubelles n'empiètent pas sur les chaussées. Si besoin, pensez à les déplacer !**

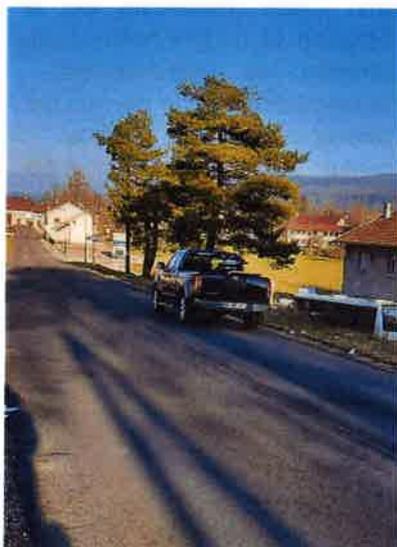
### **Aménagements de sécurité routière, un projet en 2022**

Après avoir bouclé le chantier d'enfouissement des réseaux, la municipalité se penche sur l'étude d'un nouveau projet d'envergure, avec l'aménagement de la portion de route depuis l'entrée de Meussia côté Moirans-en-Montagne, la rue de Champagne, le carrefour central jusqu'à la sortie du village en direction de Clairvaux-les-Lacs.

Sur une longueur de 700 mètres, seront étudiées les possibilités d'aménagements pour limiter la vitesse et renforcer la sécurité routière à des endroits

stratégiques comme le passage devant l'école ou encore le carrefour.

Sur cette portion de route, l'embellissement des entrées de village sera également l'objet d'un soin particulier et la création d'une voie accessible aux modes de déplacement doux sera étudiée.



**Au cours de cette année 2022, le Conseil municipal va travailler sur ce projet pour le finaliser, nous l'espérons, d'ici l'automne, en concertation avec le Département, puisque le village est traversé par deux routes départementales. Des travaux pourraient alors être programmés en 2023.**

### **1300 véhicules par jour !**

L'enquête de circulation demandée par la commune en 2021 a révélé que 1300 véhicules en moyenne empruntent quotidiennement cette portion de route. (voitures et poids lourds)

Un nombre important d'excès de vitesse a également été relevé, confortant ainsi la municipalité dans son choix de concrétiser des aménagements.

### **INFO +**

**Dans une moindre mesure, quelques petits aménagements pour limiter la vitesse devraient également voir le jour en 2022 dans la grande rue.**

## BRÈVES.....

### **Eau et assainissement, une facturation en deux fois à compter de 2022**

La municipalité souhaite faire évoluer le mode de facturation de l'eau et l'assainissement pour permettre aux ménages de mieux répartir cette dépense dans leur budget.

Jusqu'à maintenant, les usagers recevaient une seule facture dans l'année, en octobre, après le relevé des compteurs effectué par l'agent technique.

Celle-ci sera toujours en vigueur, mais une facture intermédiaire sera établie en avril, sur la base de la consommation de l'année précédente.

L'ajustement de chaque facture sera effectué en octobre après le relevé définitif du compteur.

Pour rappel, le budget eau est géré par la commune, tandis que le budget assainissement relève de la communauté de communes « Terre d'Emeraude ».



### **Listes électorales 2022, inscription jusqu'au 4 mars en mairie !**

Vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur les listes électorales pour les prochaines élections de 2022 ? Pas de panique...

Pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril, vous avez jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie. Et concernant les élections législatives des 12 et 19 juin, la date limite d'inscription est fixée au 6 mai.

(pour l'inscription, veuillez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile)



### **Je viens d'avoir 16 ans, je me fais recenser en mairie : une démarche obligatoire !**



Dès l'âge de 16 ans, le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics. Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile et dans les trois mois suivant son 16ème anniversaire.

À noter que lorsque le jeune est devenu Français entre 16 et 25 ans, il doit se faire recenser dans le mois qui suit l'acquisition de la nationalité française.

#### **Pièces à fournir par le jeune**

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport...)
- son livret de famille
- une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et son lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

Renseignements auprès de votre mairie : [mairiemeussia@wanadoo.fr](mailto:mairiemeussia@wanadoo.fr) – 03 84 42 01 81

**Retour en images sur quelques moments de convivialité avec les habitants en 2021 ...**



**Remise de la carte avantages jeunes en mairie, un moment de rencontre avec les jeunes et leurs parents.**  
(10 septembre)



**Course cycliste – Challenge Alexis Vuillermoz**  
(25 septembre)

**Marché de Noël organisé par le Sou des écoles (3 décembre)**



**Accueil des nouveaux habitants en mairie, en présence des conseillers municipaux et des associations (14 octobre)**